

Le Monde

Travaux d'isolation à un euro : aubaine ou arnaque ?

Changer sa chaudière ou isoler ses combles pour 1 euro : c'est possible. Mais attention aux conditions demandées et aux différentes arnaques qui circulent !

Par Nathalie Coulaud Publié le 06/02/2019
Temps de lecture 3 min.

Charles, qui habite près de Bordeaux, a été très étonné lorsqu'il a été contacté au téléphone par une entreprise proposant de changer sa vieille chaudière pour un euro. Difficile de croire à cette proposition qui a tout l'air d'une arnaque. « *La montée en puissance des aides en matière de rénovation énergétique crée un effet d'aubaine qui attire des entreprises peu recommandables* », confirme Nicolas Moulin, PDG de l'entreprise Vos Travaux éco.

Pourtant, ces propositions ne sont pas toujours une arnaque : il est possible de réaliser des travaux d'isolation à 1 euro en cumulant plusieurs aides. Les particuliers peuvent, tout d'abord, vendre leurs certificats d'économie d'énergie (CEE) afin de réduire le montant des travaux effectués. L'Etat bonifie ces CEE par le dispositif « *coup de pouce économie d'énergie* ».

Cette aide était réservée aux ménages modestes mais le gouvernement l'a étendue à l'ensemble des ménages français depuis début 2019. Le dispositif « Habiter mieux agilité » de l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat (Anah) s'ajoute à ce coup de pouce ainsi que le crédit d'impôt pour la transition énergétique (Cite) qui peut rembourser jusqu'à 30 % de la dépense. « *Toutes ces aides existaient mais le gouvernement élargit fortement le public concerné et tente de mieux les articuler* », explique Myriam Maestroni, présidente de l'entreprise Economie d'énergie et de la fondation E5T.

Trois types de travaux bénéficient de ce cumul : le changement d'une chaudière ancienne par une chaudière performante, l'isolation des combles et l'isolation d'un plancher bas. Pour une chaudière l'aide va de 500 à 4 000 euros, elle est de 20 euros par m² d'isolant posé pour l'isolation des combles et 30 euros par m² pour un plancher bas. Le gouvernement espère que 600 000 chaudières seront remplacées en deux ans.

Un reste à charge souvent plus élevé

Cependant, tout le monde ne bénéficie pas du dispositif à un euro. Le montant de la subvention dépend d'abord des ressources du ménage concerné. Une famille de 4 personnes disposant de revenus annuels inférieurs à 49 799 euros en Ile-de-France et 37 826 euros en région bénéficiera d'une aide de 4 000 euros pour la chaudière alors que cela ne sera que de 2 500 euros pour un ménage au-dessus de ce seuil.

Les équipements choisis doivent être performants : les chaudières doivent présenter une performance énergétique supérieure à 92 %, les matériaux isolants doivent avoir une résistance thermique supérieure à un seuil de 7 m². K/W (mètre carré kelvin par watt). Or, les équipements performants ne sont pas bon marché : certaines chaudières biomasse coûtent 8 000 euros et des installations de pompes à chaleur de qualité peuvent aller jusqu'à 13 000 euros pour une maison. Dans ce cas, en dépit des différentes aides, la somme restant à payer sera très supérieure à un euro !

Autre critère : le coup de pouce énergie ne fonctionne qu'avec des entreprises qui ont signé une charte avec l'Etat comme Sonergia, Quelle Energie, Vos travaux Eco ou encore Combles Eco Energie et tous les travaux doivent être réalisés par un professionnel qualifié RGE (reconnu garant de l'environnement). « *Enfin, pour arriver à un reste à charge d'un euro, il faut généralement compter avec l'appoint d'aides régionales* », prévient Franck Annamayer, PDG de Sonergia.

Ne pas avancer d'argent

Néanmoins, ces aides ne sont pas négligeables et il faut évidemment en profiter si vous souhaitez réaliser des travaux d'isolation. Avant de vous lancer, il est préférable de consulter le site internet www.faire.fr mis en place par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) ou de contacter le numéro d'appel 0 808 800 700. Il est aussi possible de contacter une Agence départementale d'information pour le logement (Adil) grâce au site www.anil.org. Ces interlocuteurs vous aideront à trouver une entreprise sérieuse. Une fois l'entreprise choisie et un devis accepté, il ne faut pas avancer d'argent car les aides sont versées directement à l'entreprise. Enfin, Il ne faut pas accepter de démarchage téléphonique et ne pas croire votre interlocuteur s'il vous dit que les travaux sont obligatoires.

Nathalie Coulaud